

N° 283
JUIN-JUILLET-AOÛT 2016

DATES A RETENIR

Vendredi 3 juin : marché gourmand organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers

Dimanche 19 juin : fête des cavaliers de Still, Salle des Fêtes

Mardi 21 juin : fête de la Musique, rdv au Ganzeplatzel

Vendredi 24 juin : kermesse de l'école maternelle

Vendredi 1^{er} juillet : fête de fin d'année de l'école élémentaire

Samedi 9 juillet : Tête dans les étoiles, par Still aux enfants

Dimanche 10 juillet : portes ouvertes à l'ancienne Tuilerie

Lundi 11 juillet : don du sang, salle des Fêtes

Mercredi 13 juillet : fête Nationale, suivi du concert Di Mauro Swing- Salle des Fêtes

Dimanche 17 juillet : Marché aux puces, organisé par le foot de Still

20, 21 et 22 août : messti et fête du village

Permanence UNIAT

UNION DES INVALIDES ET ACCIDENTÉS DU TRAVAIL

Pré retraités –
veuves – retraités de tous régimes
1^{er} samedi du mois
de 10h à 11h à la Mairie

CONTACTS MAIRIE

Du Mardi au Vendredi de 8h00 à 12h00
Le samedi de 9h00 à 11h00
Tel: 03 88 50 00 33
Fax: 03 88 50 15 22
www.stillinfo.fr
accueil@mairiedestill.fr

Mes chers concitoyens,

En cette fin d'année scolaire, je voudrais saluer l'engagement des élèves de CM1 et CM2 qui constituent le Conseil Municipal des enfants. Depuis septembre ces 12 enfants se sont réunis à plusieurs reprises avec une commission d'élus du Conseil Municipal pour poser leur regard sur notre commune et proposer des aménagements comme l'installation d'une fontaine à proximité de l'aire de jeux ou des activités à destination des plus jeunes...C'est ainsi qu'est né le projet d'une visite du Parlement Européen de Strasbourg programmée le 17 juin prochain à l'occasion de laquelle les élèves des classes de CM1 et CM2 pourront échanger avec la députée européenne Anne Sander. Une autre date a également été fixée pour une rencontre avec les résidents de l'Institut des Aveugles. C'est au fond le début d'une citoyenneté active qui se joue à travers ces temps de découvertes et d'échanges.

Merci à tous ceux qui ont accompagné les activités scolaires au cours de ces derniers mois, enseignants, assistantes de l'école maternelle, parents, élus, accompagnateurs, l'association Still aux enfants et l'ensemble des bénévoles et professionnels de l'association colégramme ; Lola Thiebaut et Nicole Schwartz animatrices des temps périscolaires. Tous ensemble, aux côtés des familles, nous soutenons l'éducation des enfants et essayons de leur donner envie de s'engager dans la vie du village.

Laurent Hochart,
votre maire

13 juillet 2016 Espace les Tuileries

18h30



Intervention de la Musique Municipale de Still
Allocution de Laurent Hochart,
Maire de Still en présence du Conseil Municipal
et la section des sapeurs-pompiers de Still-Heiligenberg

Dès 19h00

Remise de prix aux lauréats des différents examens
Distribution de « chocolat et wecke » aux enfants de la commune
Remise de distinctions

Apéritif festif traditionnel offert par la commune

20h30

Concert du groupe Di Mauro Swing,
jazz chant manouche



Petite restauration et buvette par les Copains de Still

ÉTAT-CIVIL : GRANDS ANNIVERSAIRES

JUIN

Madame Nicole Kieffer, née le 03 juin 1935, fêtera ses 81 ans	Madame Anne Pflumio, née le 18 juin 1925, fêtera ses 91 ans
Madame Jeanne Metzler, née le 07 juin 1922, fêtera ses 94 ans	Madame Cécile Mathieu, née le 19 juin 1914, fêtera ses 102 ans
Monsieur Raymond Jaming, né le 08 juin 1935, fêtera ses 81 ans	Madame Jacqueline April, née le 20 juin 1927, fêtera ses 89 ans
Monsieur Julien Brendle, né le 18 juin 1934, fêtera ses 82 ans	Monsieur Benoît Haag, né le 21 juin 1935, fêtera ses 81 ans

JUILLET



Madame Florence Greyer née le 02 juillet 1932, fêtera ses 84 ans	Monsieur Julien Seyller, né le 22 juillet 1933, fêtera ses 83 ans
Monsieur Albert Stroh, né le 13 juillet 1927, fêtera ses 89 ans	

AOÛT



Madame Annette Hildenbrand, née le 06 août 1930, fêtera ses 86 ans	Monsieur Laurent Kubler, né le 24.08.1927, fêtera ses 89 ans
Monsieur Egidio Taboga, né le 09 août 1921, fêtera ses 95 ans	Mme. Jacqueline Klein, Née le 26 août 1933, fêtera ses 83 ans
Georges Bierson, né le 06 août 1933, fêtera ses 83 ans	Monsieur Paul Flicker, né le 26 août 1935, fêtera ses 81 ans

ANNONCES

BABY SITTING

Jeune fille de 18 ans, sérieuse, rigoureuse et autonome cherche à faire du babysitting sur Still pendant la période des vacances scolaire ou en période scolaire habituelle (en soirée). Pour tous renseignements, je reste à votre disposition au **06.88.73.95.10**



SIEGEL Leelou

Actuellement au lycée, je suis une fille sérieuse et responsable. Je suis disponible pour la garde d'enfant de tout âge du lundi au vendredi à partir de 18h, le mercredi à partir de 14h et les week-ends.
Tél : 06.27.81.80.62

BERGHOLZ Amélie

ASSISTANTE MATERNELLE

Assistante maternelle agréée cherche à garder un enfant de plus de 18 mois à partir du mois de juin.

Maison, avec cour fermée et jardin
Katia Troesch, tél : 06.77.38.90.30

INFORMATION SUR LA CIRCULATION

A compter du 19 mai 2016 et **jusqu'au 29 juillet** 2016 inclus, sur la D75 du PR 5 + 0550 au PR 9 + 0470 (au croisement de la maison forestière Zimmerkoepfel jusqu'à Balbronn), sur les bans communaux de Still et Balbronn, dans les deux sens, la circulation est interdite pour des raisons de travaux.

Les véhicules uniquement en provenance de Balbronn seront autorisés à se rendre au Lieu-Dit de l'Elmerforst.



LA SHARKA

Qu'est-ce que c'est ?

La Sharka est une maladie des arbres causée par un virus appelé *Plum pox potyvirus*. Ce virus présente une menace pour nos vergers.

Quels végétaux sont concernés ?

La Sharka concerne de nombreuses espèces d'arbres fruitiers à noyaux du genre Prunus. En Alsace, les espèces les plus concernées sont le prunier (quetsche d'alsace) et le Mirabellier. L'Abricotier et le Pêcher sont également 2 espèces très sensibles. Des espèces sauvages comme le prunelier sont également concernées. Les cerisiers ne sont pas sensibles aux différentes souches de ce virus présentes en France.

Comment reconnaître cette maladie ?

Sur les feuilles il y aura des taches de décoloration en forme de cercle dont le centre reste plus foncé ou décoloration plus diffuse non limité par les nervures. Les symptômes sont variables et répartis de manière hétérogène sur le végétal. Sur les fruits on trouvera une décoloration en anneaux du fruit à maturité ou par plage, des déformations, ou chute des fruits avant maturité.

Si vous reconnaissez des symptômes prévenir le SRAL au 03.69.32.51.69 ou la FREDON alsace au 03.88.82.18.07 afin de vérifier s'il s'agit bien de cette maladie Plus d'infos sur :

<http://draaf.alsace-champagne-ardenne-lorraine.agriculture.gouv.fr/SHARKA-des-arbres-fruitiers,193>

COLLECTE DE SANG

Le 11 juillet 2016 –Salle des Fêtes « Les Tuileries »
17h30 – 20h00

CIRCULATION – STATIONNEMENT LORS DU MARCHÉ AUX PUCES

La circulation de tout véhicule sera interdite le 17 juillet 2016 de 6h à 18h dans les rues suivantes :

Rue de la Forêt, rue des Lilas, rue des Iris, rue des Bleuets, rue des Roses, rue des Champs Fleuris

Le stationnement de tout véhicule sera interdit le 17 juillet 2016 de 6h à 18h dans les rues suivantes :

Rue de la Forêt-rue des Lilas, rue des Iris, rue des Bleuets, rue des Champs Fleuris

VIE ASSOCIATIVE

CERCLE DE L'AMITIÉ

Le cercle de l'amitié organise un déjeuner au restaurant de Still le 8 juin prochain à midi. La commune prendra en charge le dessert (café gourmand). Pour les personnes intéressées, merci de bien vouloir vous inscrire



INFORMATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE STILL

A la Rentrée 2016, les élèves inscrits à l'école Robert Schuman sont répartis dans 5 classes :

- Cours Préparatoire : 26 élèves cette classe est confiée à Mme Sophie WIDLOECHER
- Cours Elémentaire 1 : 23 élèves cette classe est confiée à Mme Alexia CUNIN
- Cours Elémentaire 2 : 26 élèves cette classe est confiée à Mme Maud BAILLY
- Cours Moyen 1 : 25 élèves cette classe est confiée à Mme M.Paule KOENIG, Directrice de l'école
- Cours Moyen 2 : 21 élèves cette classe est confiée à Mme M. Antoinette KLINGENFUS

M. Thomas LUTTER assurera encore son service dans notre école.

Les horaires de l'école sont les suivants :
lundi - mardi - jeudi et vendredi : 8h00-11h30 et 13h30-15h15
mercredi : 8h00 - 11h00



Comme tous les ans la Musique Municipale organise la fête de la musique le 21 juin à partir de 19h30 au ganzeplatzel. Cette année nous avons le plaisir d'accueillir l'harmonie "les échos du Haut-Koenigsbourg" de St Hippolyte qui assurera l'animation musicale en 2ème partie de soirée. Buvette, tartes flambées et grillades.

BELOTE

Les prochaines parties de belote auront lieu mercredi 15 juin 2016, Salle Brassens à 14h00

SUCCES SCOLAIRE

Comme chaque année à l'occasion de la cérémonie du 13 juillet, veille de la Fête Nationale, la Municipalité récompense la réussite scolaire de nos jeunes. Veuillez donc informer le secrétariat de tout succès aux BEPC, BEP, CAP, BAC, BTS ou autres diplômes supérieurs.

Paroisse de STILL

Le 18 septembre 2016, la paroisse de STILL fête les **150 ans de la pose de la première pierre** de notre église. Aussi le conseil de fabrique vous invite à assister aux célébrations de cet événement selon le programme ci-après :

- 10 heures : grande messe placée sous le haut patronage et en présence de Monseigneur GRALLET, archevêque de notre diocèse, suivie du verre de l'amitié à la salle des fêtes,
- Vers 12h30 un moment convivial autour d'un buffet froid-dessert-café-une boisson au prix de 22€ par personne, 11€ pour les enfants jusqu'à 14 ans.

Pour la bonne organisation de cette manifestation, nous vous prions de nous retourner, le coupon réponse ci-dessous à faire parvenir à : DENIS Christian 11 rue des roses STILL ou à JARDINE André 22 rue de la liberté STILL avant le 1^{er} septembre 2016

BON D'INSCRIPTION ET DE RESERVATION



NOM et PRENOM.....

PARTICIPERA (ONT) AU DEJEUNER DU 18 SEPTEMBRE 2016 A STILL

ENFANT(S)..... SOIT.....personne(s)

Règlement par chèque espèces

A Still, le

Signature

PROGRAMME DES CONSCRITS

CAR WASH DES CONSCRITS

Les Conscrits 98/99 vous attendent le samedi 16 juillet à partir de 10h pour un car wash réalisé sur le parking de la salle des fêtes.

Venez nombreux !



VENTE DE PAINS D'ÉPICES

Stillois, Stilloise les conscrits organisent durant toute la semaine du messti leur traditionnelle distribution de pains d'épices aux portes à portes. Nous vous attendons réceptifs pour cet événement que nous préparons depuis près d'un an.

Les conscrits 98/99

PORTES OUVERTES A L'ANCIENNE TUILERIE

Dimanche 10 juillet

L'ancienne tuilerie accueillera le public pour des visites guidées dimanche 10 juillet de 10h30 à 18h. L'entrée est gratuite. Petite restauration sur place. De 15h à 17h, Nicole Schwartz propose un atelier poterie pour les 8-12 ans. Participation de 3€.

Venez nombreux

Adresse : 9, rue des Tuileries – STILL

www.tuileriesonntag.fr

INFORMATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE STILL

Date de la rentrée 2016

Pour la **classe des tout-petits/petits (Mme Muller)**, la rentrée échelonnée aura lieu le **jeudi 1^{er} septembre 2016 et le vendredi 2 septembre 2016 (selon le groupe à vérifier sur le tableau d'affichage à l'entrée de l'école).**

Pour la **classe des moyens et grands (Mme Javor/Mme Huber)**, la rentrée aura lieu pour tous le **jeudi 1^{er} septembre 2016.**

Les listes des élèves répartis dans les classes pour la prochaine rentrée, seront affichées à l'entrée de l'école maternelle à partir du **lundi 4 juillet 2016.**

Réunion d'information pour tous les parents d'élèves

Elle aura lieu le **vendredi 9 septembre 2016 à 17h30** à l'école maternelle.

**Bonnes vacances à tous et rendez-vous à la rentrée !
Les enseignantes de l'école maternelle.**

FÊTE DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE STILL, VENDREDI 24 JUIN

PROGRAMME :

18h00 : **SPECTACLE « VOYAGE EN AFRIQUE »** présenté par tous les enfants de l'école.

A partir de 18h45 : **vente de tombolas, vente de tabliers illustrés par l'association « Still aux enfants », vente de barbes à papa, vente de gâteaux, tartes flambées, pizzas, knacks et buvette.**

A partir de 18h45 : **« BOUM »** pour les enfants, animée par un DJ.

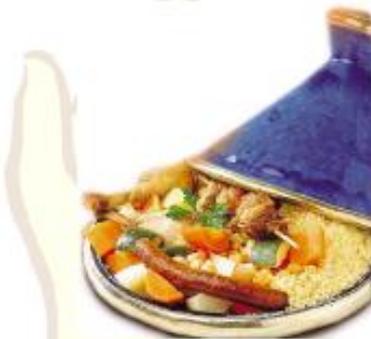
RESTAURANT LES TUILERIES

Tous les vendredi soir
au mois de juin, juillet et août 2016

(sur réservation)

Tartes flambées à volonté
(uniquement tartes salées)

11,00 €



Dimanche 19 juin 2016 à midi

Couscous maison

14,90 €

Pensez à réserver, les places sont limitées

Congés annuels

Notre établissement sera fermé pour congés du lundi 1^{er} août lundi 15 août 2016 inclus.

Nous vous retrouverons à compter du mardi 16 août 2016 à midi.



Fête du Village "Messti"

Le Messti se déroulera du 19 août au 21 août 2016 sur la place des Tuileries.

Nous vous proposons de déguster nos bons petits plats et pour cette occasion :



Dimanche 20 août 2016 à midi : Rosbif de cheval

Lundi 21 août 2016 au soir : Hari Owe (harengs à la crème)



Uniquement sur réservation au 03 88 97 74 49

80 GRAND'RUE - 67190 STILL

Vendredi 3 juin 2016 à partir de 18h

STILL *Grand* *Marché Gourmand*

En plein air



*Vous composez votre repas au
fil des stands pour la soirée*
*Préparé pour vous par nos artisans
locaux et régionaux*

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Still

Marathon du VIGNOBLE D'ALSACE



12^{ème} édition – 18 & 19 juin 2016

Le Marathon du Vignoble d'Alsace, c'est la fête du sport, de la gastronomie et de la convivialité, mais c'est aussi l'occasion de découvrir le vignoble alsacien, ses viticulteurs et toute une région à travers les 17 villages traversés par le parcours. 2016 marquera la 12^{ème} édition de cette manifestation devenue incontournable dans toute la région Alsace.

Côté courses, trois épreuves adultes sont au programme le dimanche 19 juin 2016 :

- **Marathon** (départ 8h00 – Dorlisheim)
- **Semi-Marathon** (Départ 10h00 – Scharrachbergheim) - **COMPLET**
- **10 km** (départ 9h00 – Dorlisheim)

Le parcours sera, comme à l'accoutumée, jalonné des 12 relais gastro-viniques permettant de découvrir les spécialités locales agrémentées de nombreuses animations musicales. Bonne humeur garantie grâce aux nombreux coureurs venus déguisés, un cadeau leur est spécialement réservé !

NOUVEAUTE 2016 : Au Marathon du Vignoble d'Alsace, on aime le sport et faire la Fête.... On propose cette année à Bergbieten, au 35^{ème} kilomètre, une discothèque éphémère baptisée "Le 35" avec DJ, lumières et danseurs ! Après la course à pied, les relais gastro-viniques et les déguisements.... êtes-vous prêt à danser ?

Et pour les accompagnants non-coureurs, ils peuvent soutenir la cause du Don d'Organes en participant à une « **Marche du Cœur** » de 10 km au profit de l'ADOT67.

Des **Courses pour les Enfants** (de 4 à 15 ans) seront organisées le samedi 18 juin, à partir de 15h30, à Molsheim. Les enfants, inscrits aux courses, pourront également participer au traditionnel « Concours des plus Beaux Chapeaux ». Des paniers de friandises viendront récompenser les meilleurs ! Et comme à l'accoutumée, après l'effort le réconfort, un **méga-goûter** sera proposé à tous les petits sportifs émérites !

Inscriptions en ligne sur le site internet officiel de l'épreuve : www.marathon-alsace.com

Le nombre de dossards étant limité, il est conseillé de s'inscrire rapidement.

**Le Marathon du Vignoble d'Alsace,
le Marathon le plus FESTIF du mois de Juin !**

Plus d'informations sur notre site Internet : www.marathon-alsace.com

 www.facebook.com/MarathonDuVignobleDAlsace

 www.twitter.com/MarathonAlsace



Renseignements et inscriptions

Contact : Christine BECHT – cbecht@cc-molsheim-mutzig.fr – 03 88 49 55 96
Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig
2 route Ecospace BP 93077 – 67125 MOLSHEIM Cedex



ASSOCIATION COLEGRAMME

Accueil de Loisirs Périscolaire et Extrascolaire
INFO RENTREE 2016/2017

Les inscriptions pour la **rentrée 2016/2017** peuvent se faire dès à présent par retour :

- de la **fiche de réservation mensuelle (septembre 2016)**
- de la **fiche de renseignement 2016/2017**
- de la **fiche sanitaire + copie du carnet de vaccination** (être à jour dans les vaccinations)
- + le **chèque de cotisation (20€ pour les résidents de Still et 30€ pour les résidents extérieur libellé à Association Colégramme)**

Vous trouverez tous les documents sur notre site Internet (prochainement)

Accueil : maternelle (MS et GS), élémentaire (CP au CM2) mercredi et vacances (de 4 à 16 ans révolu)

Nous rappelons que nous devons respecter un quota d'accueil et ceci pour la bonne marche de la structure. Il n'y a pas de réinscription d'office. Toutes les inscriptions pour la rentrée (septembre) devront se faire impérativement avant **le 01 juillet 2016**

Les inscriptions après cette date ne seront plus acceptées pour le mois de septembre. Vu le nombre grandissant de l'accueil en périscolaire nous donnerons priorité aux inscriptions garanties à la semaine.

Courant juillet nous établirons un listing de rentrée pour connaître les places encore disponibles !

Nous demandons donc aux parents intéressés par cet accueil, de nous retourner le dossier à :

Adresse : Association COLEGRAMME Salle des Fêtes « Les Tuileries », 80 Grand Rue 67190 STILL ou dans la boîte aux lettres blanche située à l'arrière du restaurant les « Tuileries »

Fermeture de l'accueil du **08 au 31 août 2016 inclus**

Réouverture le jeudi 1^{er} septembre avec la rentrée des classes

Les Mercredis en juin :

Mercredi 1er juin :
 atelier jardinage

Mercredi 08 juin :
 allons chausser nos baskets et vive le foot

Mercredi 15 juin :
 bricolage « Fête des Pères »

Mercredi 22 juin :
 Fête Médiévale !

Mercredi 29 juin :
 grande BOUM

Accueil périscolaire

Le périscolaire est ouvert aux enfants de l'école maternelle (MS et GS) ainsi que du primaire (CP au CM2) de Still

- le midi (garde + repas) et le soir (goûter + temps cartable + activités)
- Ouverture de l'accueil le midi de 11h30 à 13h30 et le soir de 15h15 à 18h30.

Agrément Jeunesse et Sport pour 40 enfants maximum

Accueil mercredi et petites vacances

Le mercredi nous accueillons les enfants de Still et des autres communes à partir de 4 ans révolu jusqu'au CM2. Du fait des rythmes scolaires l'accueil du mercredi se fera soit de 11h00 à 18h00, de 11h00 à 14h00 ou de 14h00 à 18h00

Inscriptions aux petites vacances scolaires à la journée complète uniquement ou à la semaine.

Accueil collégiens

Nous pouvons accueillir les collégiens en périscolaire le soir après la classe, le mercredi et les petites vacances scolaires. Pour tous renseignements s'adresser auprès de la directrice de l'accueil.

Eté

L'accueil pour l'été (juillet) se fait uniquement à la semaine complète (5 jours) ou 4 jours (sans le mercredi). Accueil à partir de 4 ans révolu jusqu'au CM2. Un accueil de pré ados/ados (collège/lycée) en semaine complète est également mis en place depuis 2009. Pour plus de renseignements, veuillez prendre contact directement à l'accueil.

Ouverture de l'accueil les vacances scolaires de 07h45 à 18h00

Agrément Jeunesse et Sport pour 50 enfants maximum

Pour les vacances de juillet vous trouverez notre plaquette sur le site internet de la structure

téléphone : 06.10.24.92.40 adresse mail : association colegramme@orange.fr Site internet : colegramme.homeip.net

FERMETURE ANNUELLE AU MOIS D'AOUT ET LES DEUX SEMAINES DE NOËL/NOUVEL AN

ARRONDISSEMENT **EXTRAIT DU PROCES VERBAL**
MUTZIG **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
CONSEILLERS ELUS : 19 **SEANCE du 11 mai 2016**
CONSEILLERS EN
FONCTION : 19 **Sous la Présidence de M. Laurent HOCHART**
CONSEILLERS
PRESENTS : 15

MEMBRES PRESENTS : Marie-Odile LIEN - Emmanuelle GIRARD - Gilles NEVERS, Adjoints
Chantal SITTLER - Philippe KELLER - François THEILLER - Jean-Philippe SIEGEL - Stéphanie FRANKINET -
Eric PAGNANI – Martine THOMAS - Frédéric SIEGEL - Catherine JAEGLE - Thomas PASCUAL - Michel VIX

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Camille BOUCHAIN - Corinne ROYER – Pascal GEISPIELER
Sylvie FISCHER

Camille BOUCHAIN donne procuration à Stéphanie FRANKINET
Corinne ROYER donne procuration à Marie-Odile LIEN
Pascal GEISPIELER donne procuration à Gilles NEVERS
Sylvie FISCHER donne procuration à Catherine JAEGLE

COMPTE RENDU

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2016

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 5 avril 2016.

Changement de locataire du lot de chasse intercommunal de Still et Balbronn

Vu la demande de Monsieur Denis Schmitt domicilié 3, rue du Rittweg à 67310 Dahlenheim,
adjudicataire du lot de chasse intercommunal Still et Balbronn,
Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la cession de ce lot de chasse au profit de la Société de chasse « Les
chasseurs associés de Still et environs » siége à Ittenheim, 3, route de Paris dont le Président est Monsieur Germain
Stauffer.
Monsieur le Maire est chargé d'établir l'acte de cession correspondant.

ATIP - Approbation de convention

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de STILL a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 9 avril 2015.
En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement:

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2016 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante « Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de STILL » ; mission correspondant à 16 demi-journées d'intervention pour le module de base et 3 demi-journées pour le module spécifique.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL : à la majorité

Approuve la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de STILL correspondant à 16 demi-journées d'intervention pour le module de base et 3 demi-journées pour le module spécifique

Prend acte du montant de la contribution 2016 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Molsheim.

Modification de la durée hebdomadaire de service

Le Conseil Municipal de la Commune de Still,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 août 2014 créant le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe avec un coefficient d'emploi de 30/35èmes.

Si la modification de la durée hebdomadaire de service est supérieure à 10 % du nombre d'heures de service ou engendre la perte de l'affiliation C.N.R.A.C.L., précisez les 2 éléments suivants :

VU la saisine du Comité Technique Paritaire en date du 4 mai 2016 ;

Considérant que Madame Camille Flicker accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service ;

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

DECIDE

Si la modification de la durée hebdomadaire de service est supérieure à 10 % du nombre d'heures de service ou engendre la perte de l'affiliation C.N.R.A.C.L., précisez les 3 éléments suivants :

- **DE SUPPRIMER** le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe avec un coefficient d'emploi de 30/35èmes ;
- **DE CREER** le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe avec un coefficient d'emploi de 35/35èmes à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
- **DE PUBLIER** la vacance de poste auprès du Centre de Gestion ;

ADOPTE A : l'unanimité

Création d'un poste d'ouvrier d'entretien des espaces verts dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI - CAE)

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, je vous propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 06 juin 2016.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Départemental.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE** de créer un poste d'ouvrier d'entretien des espaces verts dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi. »
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

Avis sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

Madame Marie-Odile Lien, Adjointe expose,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales libellé comme suit :

« Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils Municipaux, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des Communes membres. Ce rapport compte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des Communes concernées et sur leurs dépenses de

fonctionnement. »

Chaque Collectivité est ainsi amenée à se poser la question de la mutualisation des services, c'est-à-dire de la création de services communs pour des compétences non transférées

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

Approbation de l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap)

Monsieur le Maire présente l'agenda d'accessibilité programmé (dont copie jointe à la délibération) au Conseil Municipal, le Conseil Municipal décide de l'accepter.

Projet de rénovation de la mairie : signature de la convention financière Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Monsieur le Maire expose l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la croissance verte pour lequel le Pays Bruche Mossig Piémont s'est positionné et qui permet aux communes du territoire de bénéficier d'aides financières pour des projets d'efficacité énergétique.

Le programme de rénovation de la mairie a été retenu et va donc bénéficier d'une aide financière aux travaux de rénovation.

Le versement des aides se fera sur la base des modalités inscrites dans la convention de partenariat signée entre la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la commune de Still.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette opération notamment pour la signature de la « convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier au projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».